Grand Poitiers Communauté urbaine

Syndicat mixte pour l'aménagement du Seuil du Poitou

Le **Syndicat mixte pour l'aménagement du Seuil du Poitou** (Smasp) est un syndicat mixte fermé, c'est-à-dire composé uniquement d'intercommunalités, dit « à la carte », parce que ses différentes compétences ne sont pas exercées par les mêmes membres.

Compétences et représentation

Le Smasp exerce deux compétences distinctes par délégation de ses membres :

- la gestion du site de Saint-Cyr (https://www.parcdesaintcyr.fr/)
- et le portage du Schéma de cohérence territoriale (Scot) du Seuil du Poitou. (http://scot-seuil-du-poitou.fr/)

Dans le cadre de ses compétences, il peut également réaliser pour ses membres ou des collectivités extérieures, des prestations de coopération ou de service.

Il comporte ainsi une **assemblée délibérante** (Comité syndical) scindée en deux collèges :

Un Collège restreint

Composé des représentants élus des membres historiques du syndicat : Grand Poitiers Communauté Urbaine et la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault. Ce collège est chargé de la gestion du site de Saint-Cyr (plan d'eau, base de loisirs et golf), compétence qu'il exerce depuis 1969.

Un Collège élargi

Composé des représentants élus de l'ensemble des collectivités membres : Grand Poitiers Communauté urbaine, la
communauté d'agglomération de Grand Châtellerault (https://www.grand-chatellerault.fr/)
, la
Communauté de communes du Haut-Poitou (https://cc-hautpoitou.fr/)
et la
Communauté de communes des Vallées du Clain (https://www.valleesduclain.fr/)
. Ce collège est chargé, depuis le 26 février 2010, de l'élaboration, du suivi et de la révision du
Scot du Seuil du Poitou. (http://scot-seuil-du-poitou.fr/)

Gouvernance et instances

Le Smasp est présidé depuis le 22 mars 2023 par
Florence JARDIN, Présidente de Grand Poitiers Communauté Urbaine.

https://www.grandpoitiers.fr/smasp?

Le Comité syndical, instance délibérante du Smasp (composée de 45 délégués titulaires dans sa forme restreinte et de 60 dans sa forme élargie) **se réunit au minimum 4 fois par an** . Il prend les décisions nécessaires au fonctionnement du syndicat (budget, études subventions, recrutements...), les décisions relatives à la Délégation de service public pour la gestion du site de Saint-Cyr et celles concernant le Scot (élaboration, mise en œuvre, évaluation...).

Dates des prochains Comités syndicaux

- 23 avril 2024 -
  Ordre du jour du Comité Smasp Restreint
  (PDF, 107 Ko)
- 29 avril 2024 -
  Ordre du jour du Comité Smasp Restreint
  (PDF, 108 Ko)
- 29 mai 2024
- 25 septembre 2024
- 11 décembre 2024

Il s'appuie sur un Bureau (composé de 17 membres dans sa forme restreinte et de 22 membres dans sa forme élargie) et, pour tout ce qui a trait au Scot, sur des commissions d'études thématiques et fonctionnelles.

ıctes administratifs du Smasp

GRAND POITIERS
84, rue des Carmélites
86 000 Poitiers
Tel : 05 49 52 35 35
HORAIRES :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Pendant les vacances scolaires :
Ouverture de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi